

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
20 JUIL. 2017
3-14-7

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 19 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat concernant l'implantation de la société Google au Luxembourg.

Récemment, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie a annoncé que la société Google envisagerait de venir s'implanter au Luxembourg. Dans une interview accordée aujourd'hui au journal en ligne paperjam.lu, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures affirme qu'il ne veut pas « avoir des Google qui ne paient pas un centime, tandis que nous devons construire l'infrastructure. »

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser la question suivante à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat :

- Quelle est la position du gouvernement quant à l'implantation de Google au Luxembourg ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le :

2 4 JUIL. 2017

Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 2 4 JUIL. 2017

Objet:

Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État à la question parlementaire N° 3147 du 20 juillet 2017 de Monsieur le Député Laurent MOSAR concernant l'implantation de la société Google au Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3147 du 20 juillet 2017 de Monsieur le Député Laurent MOSAR.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'État

Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État à la question parlementaire n°3147 du 20 juillet 2017 de Monsieur le Député Laurent MOSAR

Le gouvernement est accueillant à l'égard de toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères qui ont l'intention d'investir dans le futur du pays, dans la création d'emplois tout en respectant les critères sociaux et la législation en vigueur.